



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N°2023-024

**Objet :****Actualisation du règlement  
de fonctionnement  
de la petite crèche**ABROGATION de la délibération  
n°2021-16 du 26 septembre 2022**Rapporteur :**

Mme ESTREMANHO

**Commission plénière :**

Le 6 juin 2023

**Convocation :**

Le 13 juin 2023

**Pièce(s) jointe(s) :**

Règlement de fonctionnement

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	17
Représentés	8
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 20 juin 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; I. LAFAYE ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; B. ESTREMANHO ; C. BOUËTARD ; H. KÉRIVEL ; M. PICAUD ; C. MARTIN ; C. BASTOUL ; E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI ; S. JAUBERTY ; M. POINSE ; J-P RICAUD ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

**Absents représentés :**

S. AMIRALT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH  
A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN  
S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD  
J. DJENAÏDI donne pouvoir à H. KÉRIVEL  
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE  
M. PROVOTAL donne pouvoir à I. LAFAYE  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO  
P. WITTERKERTH donne pouvoir à F. DA SILVA

**Absents non représentés :**

S. BIBARD ; A. MUSY-BRELIER ;

**VU** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Règlement de fonctionnement établi en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

**VU** la délibération n°2021-16 du 26 septembre 2022 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission plénière du 6 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement fonctionnement de la crèche délimite les règles de fonctionnement de la structure conformément à la politique éducative de la commune de Villiers-sur-Orge à travers son Projet Educatif de Territoire (PEDT) et aux prérogatives de la Caisse d'Allocations Familiales ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement fonctionnement nécessite d'être actualisé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver les modifications apportées au dit règlement fonctionnement afin de le communiquer aux familles bénéficiaires ainsi qu'aux agents en charge des enfants ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

- **ABROGE** la délibération n°2021-16 du 26 septembre 2022 ;
- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** la mise en application à compter du 21 août 2023.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 20 juin 2023

Le Maire

Gilles FRAYSSE

